

**Réunion du 05 février 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 05 février à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pascal VANSANTBERGHE, Maire.

Étaient présents :

Mme MAURICE Bernadette, Mme DESVOY-JOPPE Béatrice, Mr VANSANTBERGHE Pascal, Mr MILLON Luc, Mr PONSIGNON Daniel, Mr CHAMPONNOIS Jean-Luc.

Absents : Mme ORSINI Frédérique, Mr LEBLANC Xavier, Mme CHARPENTIER Alexandra.

Absents excusés : Mme LEGRIS Corinne (pouvoir donné) Mr RAGOT Nicolas (retenu pour raisons de service)

Point 1 de l'ordre du jour

Secrétaire de séance : Mr CHAMPONNOIS Jean-Luc

Point 2 de l'ordre du jour

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 15 janvier 2018**

Après relecture, précisions apportées reprises ci-dessous et corrections mineures effectuées, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

*(Précisions apportées en italique)*

**Instruction Autorisations et Actes Relatifs à l'occupation des sols / Urbanisme**

Suite à l'arrêt de l'instruction des dossiers d'urbanisme par les services compétents à compter du 01 janvier 2018 faisant suite à l'autonomie des communautés de commune sur ce domaine, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De confier l'instruction d'une partie des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols à la Communauté de communes de la Moivre à la Coole.
- D'accepter les tarifs proposés pour l'instruction par la Communauté de communes de la Moivre à la Coole.

CUb (Certificat urbanisme) = 80 €

DP (Déclaration préalable) = 120 €

PC (Permis construire) = 200 €

PA (Permis Aménagement) = 240 €

AT (Autorisation travaux) = 100 €

### **Création du cimetière et d'un bâtiment technique :**

Le permis de construire devra être signé d'un architecte. Différents devis ont été demandés. *Le deuxième est toujours en attente.*

### **Informations diverses :**

2 déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) sont arrivées pour des travaux sur des lignes basses tensions afin de mettre aux normes les transformateurs. (Château et Terres Parties)

Point 3 de l'ordre du jour

### **Cimetière / Subventions du fond européen**

A l'unanimité des voix, M. le maire est autorisé à demander toutes les subventions possibles pour lesquelles notre projet serait éligible auprès du fond européen.

Point 4 de l'ordre du jour

### **Projet éolien**

Le vote suivant consistait à déterminer la position du conseil municipal d'accompagner ou non la société qui sera choisie ultérieurement.

Pour : 4

Contre : 1

Abstention : 2

Le conseil municipal accompagnera donc la société qui sera choisie ultérieurement.

Point 5 de l'ordre du jour

### **Canalisation de transport d'hydrocarbures**

M. le maire nous fait part de la réception d'un courrier émanant de la société Trapil rappelant les distances à respecter lors de travaux à proximité de l'oléoduc.

M. le maire rappellera ces obligations à chaque société intéressée dans ce projet.

Point 6 de l'ordre du jour

### **Recensement de la population 2018**

Un point est fait sur le nombre de logements à consulter (154). A ce jour, la grande majorité des familles à répondu par internet.

Il reste environ 14 familles à visiter.

Point 7 de l'ordre du jour

### **Questions diverses**

- M. le maire ayant contacté le « service fleurissement » pour 2017 s'est vu répondre qu'un quota étant défini, notre commune ne pouvait prétendre aux encouragements mais qu'elle était sur la bonne voie.
- Mme MAURICE Bernadette représentera notre commune à l'assemblée générale de Récréallivre le jeudi 08 mars 2018.
- Le comptage des lièvres sera réalisé sur la période du 5 au 7 février 2018.
- Un permis de construire a été déposé pour une maison individuelle (terrain Orguelin)
- Par mail, Mme le maire d'Ecury nous informe que la réouverture de la boulangerie est possible à compter de mars 2018.  
Rappels : par de tournées envisagées mais dépôt envisageable ici et là.
- Symsem : Le verre déborde jonchant le sol de morceaux mais la situation se régule peu à peu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Prochaine Réunion de Conseil municipal le 5 Mars 2018.